

Dépêche n°6677
 Paris, mercredi 25 juillet 2012, 19:06:24

Gabriel Thierry
 Ligne directe: 01 53 10 06 47

Le code de déontologie des activités privées de sécurité est « une avancée historique » (trois questions à Jean-Emmanuel Derny, Snarp)



Jean-Emmanuel Derny, le président du Snarp

© DR

« Le code de déontologie des activités de sécurité privée est véritablement une avancée historique pour notre profession », déclare Jean-Emmanuel Derny, le président du Snarp (Syndicat national des agents de recherches privées), à AEF Sécurité globale. Le 11 juillet 2012, ce texte a été publié par décret au Journal officiel (AEF Sécurité globale n°6455). Une partie des dispositions du code concerne exclusivement les agents de recherches privées. « L'intégration de la nécessité de formation continue est un signal fort pour les professionnels, poursuit Jean-Emmanuel Derny. En l'espace de deux ans, beaucoup de choses ont bougé. Notre objectif, à terme, est d'obtenir des prérogatives d'enquêteur. »

AEF Sécurité globale : Que représente pour vous le nouveau code de déontologie, dont une partie est spécifiquement consacrée aux agents de recherches privées ?

Jean-Emmanuel Derny : Désormais, nous avons un vrai code qui est opposable au juge. Il y a bien sûr le tronc commun, et la partie relative aux agents de recherches privées. Nous estimons que l'obligation de formation continue, l'obligation de rédiger un mandat ou un contrat et l'encadrement juridique va permettre d'éviter les abus. Cela permettra également d'éviter un certain nombre de dérives qui ont fait la Une des journaux et qui permettra à moyen terme d'effacer l'image de « barbouze » ou de vendeur d'information.

Ce code est véritablement une avancée historique pour notre profession qui a besoin de redorer son image mais qui va nécessiter une reconsidération de notre référentiel métier, et donc de sa formation. L'intégration de la nécessité de formation continue est un signal fort pour les professionnels. Le Snarp a d'ailleurs anticipé en créant son école, l'Esarp, en partenariat avec l'ENSP. Nous rentrons désormais dans l'aspect concret (AEF Sécurité globale n°4404).

AEF Sécurité globale : Mais ce code ne fait pas l'unanimité chez les agents de recherches privées...

Jean-Emmanuel Derny : Notre profession est représentée par un trop grand nombre de syndicats. Ils n'ont eu que pour effet de créer la confusion et de diluer le débat. Ce n'est pas sérieux, cela doit cesser. Nous avons été incapables de nous mettre d'accord sur un code

commun. Nous avons organisé une consultation nationale, sous l'impulsion de la délégation interministérielle à la sécurité privée, et plusieurs procès-verbaux de réunions avaient été rédigés. Il était temps que notre autorité de tutelle tranche. Les mécontents sont toujours les mêmes, ceux qui ont peur du changement et qui font une critique d'amalgame avec des points qui ne concernent pas les agents de recherches privées. C'est plus facile de se plaindre que de se montrer force de proposition.

AEF Sécurité globale : Pensez-vous que ce code puisse « tirer la profession vers le haut » ?

Jean-Emmanuel Derny : Oui, c'est ce qu'il va se passer à terme, et c'est bien le but. Par exemple, l'obligation de mandat est aussi une protection pour nous en cas d'impayés. C'est un encadrement. La formation est également importante car je rappelle qu'avec leur rôle de conseil, les agents de recherches privées doivent être au fait des nouvelles réglementations. En l'espace de deux ans, beaucoup de choses ont bougé. Notre objectif, à terme, est d'obtenir des prérogatives d'enquêteur. Mais il fallait d'abord commencer par un code de déontologie.

Contact : Snarp, Jean-Emmanuel Derny, Président, derny@rocheinvestigations.fr

À lire aussi

[Le Snarp annonce la création d'une « École supérieure des agents de recherches privées » et la signature d'une convention avec l'USP](#)

AEF Sécurité globale n° 4404 du lundi 10 octobre 2011 - SPriv

[Code déontologique, représentation des détectives au sein du Cnaps, financement : échos d'une table ronde organisée par le Snarp](#)

AEF Sécurité globale n° 3855 du vendredi 22 juillet 2011 - SPriv

[L'impact du Cnaps pour les détectives privés au coeur d'une table ronde organisée par le Syndicat national des agents de recherches privées](#)

AEF Sécurité globale n° 2438 du vendredi 4 février 2011 - SPriv

Dépêche n° 6677 © Copyright AEF Sécurité globale - 2010/2012

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF Sécurité globale.